



Notre réf.: 1184/2021

A toutes les fédérations sportives  
agrées

Luxembourg, le 24 février 2021

**Objet : Contrats de travail / contrats de louage de services et d'ouvrage**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

L'existence de contrats de travail et de contrats de louage de services et d'ouvrage avec des joueurs licenciés ou entraîneurs au sein des clubs de sport affiliés peut avoir de nombreux impacts (par ex. en matière d'imposition, de sécurité sociale ou de droits au chômage).

Le ministère des Sports entend recenser des données statistiques à ce sujet en vue d'esquisser la situation globale. Aussi je vous saurais gré de bien vouloir me faire retourner, moyennant le formulaire en annexe, le nombre de contrats de travail ou de contrats de louage de services et d'ouvrage existant au sein des clubs de sport affiliés à la fédération sportive que vous présidez. Il importe également de connaître l'ordre de grandeur des indemnités versées aux sportifs licenciés, respectivement aux entraîneurs.

Tout en vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch